

Il y a un siècle, le Grand Liban

Le 1^{er} septembre 1920, le général Henry Gouraud, haut-commissaire de la République française au Levant, entouré du patriarche maronite Élias Hoyek et du grand mufti Moustafa Naja, proclama la naissance de l'État du Grand Liban. Aboutissement d'une militance chrétienne héritée du XIX^e siècle, il préfigura la République libanaise.

Un siècle plus tard, il serait utile de se rappeler cette étape fondamentale de l'histoire moderne du Liban, surtout en évoquant le rôle central des maronites et l'appui incontournable de leur alliée par excellence, la France. La compréhension de ce sujet passe nécessairement par l'évocation de la réalité politique qui précéda le Grand Liban et le supposa, à savoir la *Moutassarrifiya**.

La Moutassarrifiya du Mont-Liban

À la suite de tensions qui duraient depuis de longues années entre druzes et maronites, ces derniers subirent de terribles massacres en 1860 au Mont-Liban. Les

druzes réagissaient à la volonté chrétienne de domination. L'hécatombe ne fut interrompue que grâce à l'intervention militaire de la France de Napoléon III. Le bilan était lourd : 11 000 tués, 4 000 morts de faim et 100 000 déplacés.

Sous l'égide des Ottomans, une commission internationale (France, Russie, Autriche, Prusse, Italie et Grande Bretagne) se réunit afin de trouver une nouvelle formule pour le Liban. Un accord dit « Règlement organique » fut obtenu en juillet 1861. Il fit du Liban un sandjak ottoman, *moutassarrifiya* en arabe, une division administrative jouissant d'une autonomie intérieure spéciale garantie par les six pays susmentionnés. Cette

nouvelle entité s'appela *Moutasarrifiya du Mont-Liban*. À sa tête, un *moutasarref* (haut fonctionnaire nommé par le sultan) chrétien non libanais, de nationalité ottomane, aidé par un Conseil administratif composé de 12 membres représentant les communautés religieuses, dites aussi confessions : 4 maronites, 3 druzes, 2 grecs orthodoxes, 1 grec catholique, 1 sunnite et 1 chiite.

Le territoire de la *Moutasarrifiya* était celui du Mont-Liban, à l'exclusion donc de Beyrouth, la Bekaa, Tripoli, Saïda et d'autres régions. Le Règlement abrogea la féodalité et établit l'égalité des citoyens face à la loi. Le premier *moutasarref* fut Daoud Pacha, un arménien catholique de Constantinople proposé par la France.

Une nouvelle prospérité

Les relations entre maronites et druzes s'apaisèrent, et la *Moutasarrifiya* fut en général synonyme de prospérité, structuration et développement. Sur le plan de l'économie, l'apport de la diaspora libanaise était capital, grâce aux fonds envoyés au Liban. L'administration s'organisa selon des principes modernes et des infrastructures étaient construites. Cela fut l'occasion d'un réveil intellectuel qui participa au mouvement de la *Nahda* (la Renaissance arabe), et d'une richesse sur le plan de l'éducation grâce aux missions européennes, protes-

tantes et catholiques. La sécurité et la stabilité inédite préparèrent le champ à cet essor de l'esprit et permirent au Liban de se distinguer au sein du Proche-Orient et d'être le meilleur endroit de l'Empire en matière d'éducation. C'est à cette époque que furent fondées les institutions éducatives les plus importantes du

Liban et de la région, comme l'Université américaine de Beyrouth (missionnaires protestants américains) en 1866 et l'Université Saint-Joseph de Beyrouth (jésuites) en 1876. Les maronites exprimèrent, sous la *Moutasarrifiya*, un grand attachement à la France, n'oubliant pas son aide en 1860. Ainsi la dénommèrent-ils « tendre mère », expression qui demeura dans les esprits jusqu'à la fin du XX^e siècle.

De l'autonomie à l'indépendance

Enfin, force est d'évoquer le mouvement intellectuel, pluriel, sous la *Moutasarrifiya*, car il permit la création de l'identité libanaise. Certains donnèrent de l'espace à une convivialité islamo-chrétienne, à condition que les droits, la dignité et la sécurité des chrétiens fussent garanties. D'autres n'y croyaient pas, car ils concevaient le Liban comme une patrie chrétienne, ou parce qu'ils estimaient que la majorité musulmane ne l'accepterait jamais. C'est d'ailleurs pour cela que les chrétiens, très majoritaires démographi-

→ L'auteur



Antoine Fleyfel

Franco-libanais, docteur en philosophie et théologie, Antoine Fleyfel est professeur à l'Université St-Joseph de Beyrouth. Il est responsable du dossier universitaire à l'Œuvre d'Orient et enseigne au Collège des Bernardins. En 2011, il a fondé la collection *Pensée religieuse et philosophique arabe* qu'il dirige à L'Harmattan.

quement, voulurent garder leurs privilèges anciens liés au régime des millets, tinrent à la répartition confessionnelle et tendirent vers une autonomie dont l'apothéose serait l'indépendance. Ainsi, un nationalisme libanais, principalement maronite, se développa, encouragé par la France qui y voyait le moyen du maintien de son influence dans la région.

La *Moutassarifiya* du Mont-Liban prit fin en mars 1915, lorsque les Ottomans la mirent sous leur autorité directe, nommèrent un *moutasarref* musulman, abrogèrent le Règlement et proclamèrent la loi martiale tout en dissolvant le Conseil administratif. Un événement génocidaire s'ensuivit : la famine du Mont-Liban, provoquée par les Ottomans et tuant presque la moitié de la population. Le traumatisme causé fit partie des raisons ayant poussé les chrétiens du Liban à revendiquer un État indépendant et plus vaste, avec la Bekaa et ses terres agricoles.

Cette période tragique prit fin lorsque la France occupa le Liban en 1918. Deux ans plus tard, elle réalisa le rêve des nationalistes libanais en créant un État aux frontières plus larges. La France avait besoin d'un Liban chrétien et ami, et les Libanais d'un protecteur.

La naissance d'un nouvel État

Les maronites prouvèrent vite qu'ils étaient des alliés sur qui la France pouvait compter. En 1919, dans le cadre de la Conférence de paix à Paris, alors que les milieux américains et britanniques plaidaient en faveur des demandes du chérif Hussein (et des nationalistes arabes) de la création d'un Royaume

arabe sur les anciens territoires arabes de l'Empire ottoman, les maronites, et à leur tête le patriarche Hoyek, insistaient sur l'indépendance du Liban et l'élargissement de ses frontières sous l'égide de la France.

Fin 1919, Clémenceau nomma le général Gouraud – un pieux catholique – haut-commissaire de France au Levant. À ce titre, il détenait le pouvoir suprême dans les domaines exécutif et législatif, et avait comme mission l'organisation de l'administration du pays. Il arriva à Beyrouth le 22 novembre 1919 et s'installa à la Résidence des pins.

Le 28 avril 1920, le Conseil suprême des Alliés établit le Mandat français sur la Syrie et le Liban. Alors que les nationalistes arabes furent consternés, la majorité des chrétiens du Liban l'accueillirent avec joie. Le 3 août, Gouraud annonça la volonté de la France de créer un Grand Liban. Elle accédait aux revendications des maronites en quête d'un pays économiquement vivable.

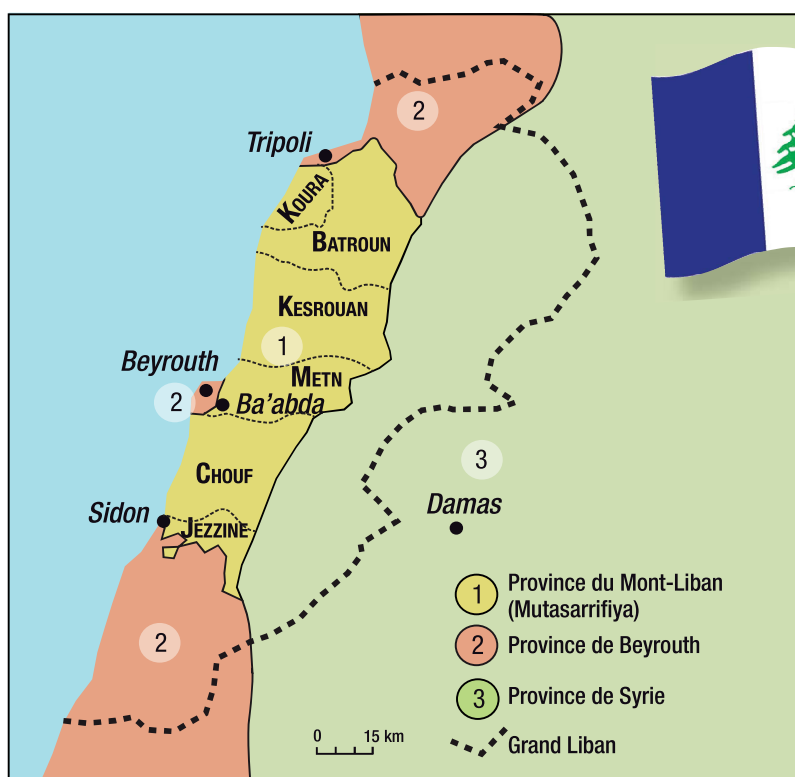
Le 31 août 1920, Gouraud déclara, selon la volonté du patriarche maronite, l'annexion de Beyrouth, Tripoli, la Bekaa, Akkar, Saïda, Jabal 'Amil et d'autres territoires à la *Mutasarrifiya* du Mont-Liban. Le lendemain, il proclama la naissance de l'État du Grand Liban sous l'égide du Mandat français. Le drapeau de l'État n'était autre que le drapeau français, avec un cèdre au centre.

Si les maronites étaient, à une époque, partagés entre un Liban chrétien et un autre plus large et viable économiquement, mais contenant des régions à majorité musulmane, ils optèrent pour le second choix et renoncèrent à faire du

Liban un refuge chrétien. Mais le régime confessionnel de la *Mutasarrifiya* demeura, avec une prééminence maronite, malgré les importants changements démographiques. Car 65 % des populations n'étaient pas chrétiennes, et la famine avait considérablement réduit la population maronite. De 80 % dans le Mont-Liban, les chrétiens tombèrent à

rescapées des génocides, notamment les Arméniens.

Dût la nouvelle situation satisfaire les maronites, les autres confessions ne le furent pas autant. Les sunnites se trouvèrent doublement humiliés : de majoritaires sous les Ottomans, ils devinrent soumis aux maronites et sous les auspices de la France. Celle-ci les amadoua



◀ L'État du Grand Liban.

Créé en 1920, sous le protectorat français, répondait aux vœux des maronites et ses frontières n'ont pas changé depuis. Ce drapeau a été en usage jusqu'en 1943.

55 % avec les annexions. Les maronites, passèrent de 58 % à 33 %. Alors que les sunnites passèrent de 3,5 % à 20,5 % et les chiites de 5,6 à 17,2 %. Les druzes, partenaires politiques historiques des maronites, devinrent très minoritaires. Pour équilibrer la démographie, les maronites comptaient sur un retour des émigrés et sur les populations chrétiennes

et nomma l'un des leurs, Muhammad al-Jisr, vice-président du Conseil consultatif. Cela calma les esprits et de nombreux sunnites rejoignirent le chantier du nouvel État. Les chiites furent de même amadoués. Les Français reconnurent leur droit religieux personnel (école jaafarite*), ce qui leur agréa, les Ottomans ayant toujours refusé de le

faire. Quant aux druzes, les uns étaient favorables au Grand Liban (Jumblat) et les autres opposés, nationalisme arabe et solidarité avec les sunnites obligent. Quoi qu'il en soit, cette nouvelle réalité était dure pour les druzes qui y virent la victoire des maronites.

En France, le gouvernement de Millerand était très critique vis-à-vis de l'annexion de régions musulmanes, car constituant une menace au caractère chrétien de l'État naissant, d'autant plus que les sunnites ne se considéraient pas comme Libanais, mais adhéraient à l'idée d'un large royaume arabe. En 1921, Aristide Briand pensait que la séparation de Tripoli assurerait aux chrétiens une nette majorité numérique. Cependant, durant cette même année, les Français effectuèrent un recensement qui montra que les chrétiens étaient majoritaires, et qui souligna la supériorité numérique des maronites. Ainsi, ceux-là purent prétendre à un rôle premier.

Fonctionnement et évolution du Grand Liban

Le Grand Liban dépendait du haut-commissaire. Un gouverneur, qu'il nommait, exerçait le pouvoir exécutif en son nom. Tous Français, quatre gouverneurs s'y succédèrent : Trabaud, Privat-Aubouard, Vandenberg et Cayla. Se trouvant exclue du pouvoir, la classe politique libanaise était amère.

Au début, un Conseil consultatif sans pouvoirs réels, composé de 17 membres répartis confessionnellement (10 chrétiens dont 6 maronites, et 7 musulmans), était à la disposition du haut-commissaire. Il fut dissous, en mars 1921, à cause de son opposition à la politique française qui ne

lui vouait aucune considération. Cela provoqua des ressentiments au Liban. En 1922, il fut remplacé par un Conseil représentatif par élection. Réparti selon les confessions et les territoires, il avait à sa tête un maronite, mais ne jouissait pas du pouvoir législatif. Malgré ses limites, cette institution était l'expression de la volonté nationale. Trois se succédèrent à sa tête : Habib Pacha al-Saad, Naoum Labaki et Émile Éddé, et firent campagne pour l'élection d'un gouverneur libanais. Irrités, les Français le dissolurent. Un nouveau Conseil fut créé en 1925, présidé par Moussa Nammour. C'est ce Conseil qui vota, en 1926, la Constitution libanaise et se transforma en Chambre de députés qui élurent le premier président de la République libanaise.

Revenons au haut-commissaire. En février 1923, le général Gouraud démissionna à cause d'un désaccord avec Paris. Il eut comme successeur le général Maxime Weygand qui fut un excellent administrateur très apprécié par les Libanais : il apporta justice, sécurité et prospérité. Catholique pratiquant, il vouait une grande déférence au patriarche maronite, ce qui ne l'empêcha pas de mener une politique confessionnellement impartiale. Cependant, à cause du succès de la gauche en 1924, il fut rappelé en France. Son départ fut regretté d'autant plus qu'il fut remplacé par le général Maurice Sarrail, franc-maçon et laïc.

Son mandat mécontenta tout le monde dès le début : remplacement du gouverneur par un autre qui partage ses convictions, dissolution du Conseil représentatif et suppression de la liberté de presse. Sectaire et hautain, il refusa d'as-

sister à la messe maronite traditionnelle en l'honneur de la France. Réalisant qu'il était impossible de gouverner ainsi, il finit par changer d'attitude et rendit visite au patriarche. En outre, son comportement suscita le mécontentement des musulmans et provoqua la révolte des druzes en Syrie. Il fut ainsi rappelé précipitamment en France. À l'encontre de son prédécesseur surnommé « Weygand le pieux », il obtint le titre de « Sarrail le terrible » et « Sarrail la mitraille ».

Son successeur, premier civil à ce poste, fut Henry de Jouvenel des Ursins. Raffiné et éloquent, il participa à la rédaction de la Constitution libanaise. Effectivement, la charte du mandat stipulait que la France devait doter le Liban d'un « Statut

cadre d'une gouvernance républicaine. Ainsi, Jouvenel s'entoura de spécialistes pour l'aider, et le Conseil représentatif fut déclaré compétent pour honorer cette tâche.

Largement inspirée de la Constitution française de la III^e République, cette Constitution revêtit un caractère présidentiel. On y trouve le célèbre article 95, fondement du régime confessionnel, qui stipule « qu'à titre transitoire, dans une intention de justice et de concorde, les communautés seront équitablement représentées dans les emplois publics et dans la composition du ministère, sans que cela nuise cependant au bien de l'État ». La version finale du texte fut adoptée le 23 mai 1926. Le Grand Liban

EN CHIFFRE

Les conséquences de l'annexion

	Avant 1920	1920
CHRÉTIENS	80 %	55 %
Maronites	58 %	33 %
AUTRES		
Sunnites	3,5 %	20,5 %
Chiites	5,6 %	17,2 %
Druzes	11 %	7 %

organique » dans un délai de trois ans. Avec retard, Aristide Briand décida en 1925 qu'il fallait promulguer une Constitution selon des principes laïques et citoyens, honorant les libertés dans le

vécuit, vive la République libanaise !

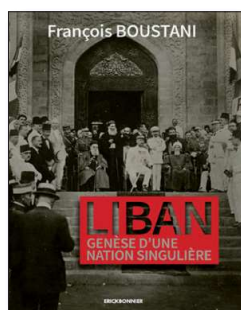
Conclusion

L'État du Grand Liban était l'aboutissement d'une volonté

d'indépendance des maronites, héritée du XIX^e siècle et ancrée dans une passion pour la liberté qui les accompagna durant toute leur histoire. Il était aussi l'avènement de la République libanaise en 1926. Dût-il actualiser l'héritage confessionnel, il initia des chantiers cruciaux pour la vie d'un État, la France l'aidant à organiser une administration jadis embryonnaire. Le système éducationnel se développa davantage, enrichissant la culture. L'économie crût considérablement, à travers le commerce, l'industrie, la construction d'usines électriques et d'aéroports (Beyrouth et Rayak), et le développement des ports et des réseaux routiers et ferroviaires.

Cet élan permit l'émergence d'une classe moyenne, et un épanouissement social où se développa un mouvement de la libération de la femme. À cela s'ajoutent la création de services postaux et d'une station de radio, l'installation de lignes téléphoniques et télégraphiques et le développement de l'agriculture.

Cette politique, malgré quelques épisodes de fermeté, était de facture libérale. Elle s'étendit au-delà du Grand Liban et concerna tout le mandat français qui s'acheva en 1943. Elle fut l'occasion de la disparition de la censure ottomane et de la renaissance de la presse libanaise. Enfin, élément majeur, les annexions qui eurent lieu



LIBAN Genèse d'une nation singulière

de François Boustani, Érick Bonnier Éditions, 458 p., 22€.

Cet ouvrage consacré à la genèse du Liban paraît à l'occasion du centenaire de la création du Grand Liban, qui connut sous l'Empire ottoman le statut politique distinct d'émirat druze (1516 à 1842) puis du Mont-Liban de 1862 à 1920, doté d'un préfet chrétien et d'un parlement.

En 1215, l'Église maronite intègre l'Église de Rome.

La signature des Capitulations en 1536 entre la France et l'Empire ottoman autorise les congrégations religieuses

françaises à ouvrir des écoles d'excellence. Les Jésuites créent l'Université catholique de Beyrouth en 1875. En 1912, 52 000 élèves libanais fréquentent les écoles francophones.

Au Traité de Versailles, le Patriarche maronite Hoyek obtient l'indépendance du Liban. Les chrétiens représentent alors 53,73 % de la population ; en 2020, ils sont 33 %.

Pour l'auteur, si le régime mandataire (1921-1943) créa un État moderne, les Libanais conservèrent le système communautaire ottoman (millet). Le Pacte National (1943) accorde la présidence de l'État aux maronites, du Parlement aux chiites, du Conseil aux sunnites. La guerre civile (1975 à 1990) entraîna une forte émigration des chrétiens. Aujourd'hui, les musulmans adhèrent à l'entité libanaise. Il reste à réaliser la séparation entre le religieux et le politique.

Christian Lochon

pour la création du Grand Liban définirent les frontières qui furent aussi celle de la République libanaise.

Épilogue

Nous sommes en 2020, 100 ans après la proclamation du Grand Liban. La République libanaise traverse le pire moment de son existence : crise économique aiguë et pauvreté inédites, absence de perspectives, instrumentalisation par les puissances régionales et internationales, corruption, clientélisme, clanisme et confessionalisme exacerbés. La mission civilisatrice du Liban est mise à mal et l'on se demande si ce laboratoire de convivialité tiendra, si ce carrefour de l'islam et du christianisme, de la tradition et de la modernité, de l'Orient et de l'Occident pourra s'en sortir.

Le Liban n'a pas de raison d'être sans ses chrétiens. C'est un pays qui a été créé grâce à eux et pour eux. Il est vrai que leur gouvernance n'a pas toujours été idéale. Mais malgré cela, ils tinrent, bon an mal an, à la convivialité, en continuité avec le choix historique qu'ils firent en 1920. Cependant, le Liban est acculé, depuis la fin de la guerre en 1990, perdue par les chré-

tiens, à une profonde modification de son identité. Si le sunnisme politique de Rafic Hariri tenta, dans les années 1990, d'inscrire le Liban dans le giron de l'Arabie Saoudite, le chiisme politique, incarné par le Hezbollah, tente de l'inscrire dans le giron de l'Iran et dans le cadre d'une guerre régionale qui le dépasse amplement. La volonté

d'islamisation de ces deux tendances n'est un secret pour personne.

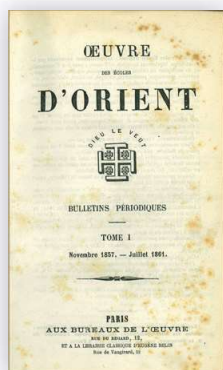
Affaiblis politiquement et démographiquement, atteints comme tout le monde par les conséquences de l'effondrement actuel des institutions et de l'économie, divisés politiquement et pour certains aveuglés par la quête du pouvoir, les chrétiens du Liban, notamment les maronites, auront-ils la

*« 100 ans après
la proclamation
du Grand Liban,
sa mission
civilisatrice
est mise à mal
Que ce pays,
projet de liberté,
puisse,
tel le Phénix,
renaître de
ses cendres ! »*

vision, les moyens et le courage pour contribuer adéquatement au sauvetage de leur pays ? Leur rêve réalisé est compromis, le recréer semble être inéluctable, mais selon quelle forme ? L'avenir proche sera probablement éloquent. Mon espérance profonde est qu'ils puissent, malgré tout, être à la hauteur de leur vocation historique, et que le Liban, projet de liberté, de pluralisme et d'ouverture, puisse, tel le Phénix, renaître de ses cendres.

... NOVEMBRE 1919

Chaque numéro, nous présentons un extrait des premiers bulletins de l'Œuvre d'Orient qui relate un moment de la vie des chrétiens d'Orient. À retrouver sur gallica.bnf.fr



— 352 —
suffit pas, c'est la violence et la contrainte qui la remplacent. Des pétitions antifrancophones sont colportées par la gendarmerie elle-même, en faveur de l'Angleterre. La presse gouvernementale, voire même la prédication religieuse sont systématiquement dirigées contre la France : aux Musulmans on affirme qu'étant avant tout les protecteurs des chrétiens, surtout des Maronites, c'est à eux que nous voulons confier le gouvernement du pays ; aux chrétiens on nous représente comme le peuple athée par excellence qui, avant peu, leur imposerait des écoles sans Dieu !

Sous le moindre prétexte, des officiers anglais sont envoyés dans les villages pour présider des réunions soi-disant agricoles, mais en réalité pour recueillir des signatures contre la France en faveur de l'Angleterre. Le plus souvent ils se contentent de la signature du Moukhtar (chef de village) qui reçoit en échange une forte somme, bien que la population ignore que le Moukhtar s'est engagé pour elle.

**

Les missions d'enquête. — Il y a eu tout récemment une recrudescence de ces démarches insolites pour recueillir des signatures, en vue de l'arrivée prochaine de la mission américaine.

En Palestine, bien qu'on ait affirmé aux populations que la France se désistait de cette contrée, administrée par les Anglais, les chrétiens ont demandé de revenir à l'ancienne tutelle de la France.

En Syrie, une pression intolérable a été exercée sur les populations chrétiennes pour les empêcher de manifester en notre faveur. Dans certains villages, les agents des autorités, revolver au poing, forçaient les habitants à signer des pétitions absolument contraires à leurs propres sentiments. A Damas, au coin de la rue où se trouvait la résidence des délégués américains, des agents étaient postés pour menacer tous ceux qu'on suspectait de vouloir réclamer la tutelle française.

A Beyrouth et dans tout le Liban, l'immense majorité de la population a improvisé une superbe manifestation en faveur de la France. A Alexandrette, à Tyr, à Sidon, à Tripoli, les plus

Les Églises pour un Grand Liban

Le 18 janvier 1919 débuta la Conférence de paix de Paris, organisée par les vainqueurs de la Grande Guerre, pour négocier des traités de paix avec les vaincus.

Achevée en août 1919, son activité fut intense : 1646 séances et 52 commissions techniques.

Les questions traitées furent très nombreuses. Relevons, dans le contexte de la disparition des trois empires, austro-hongrois, allemand et ottoman, la création de

nouveaux États en Europe (Tchécoslovaquie et Yougoslavie), le partage des anciennes colonies allemandes et l'établissement de mandats attribués par la Société des Nations à la France et à la Grande-Bretagne, sur d'anciens territoires ottomans.

émouvantes déclarations ont été faites aux délégués américains : « Nous tenons à vous parler en français, leur a dit l'Archevêque de Beyrouth, pour bien montrer que notre civilisation et notre instruction, c'est à la France que nous les devons. » A Bekorké, résidence du Patriarche maronite, les délégués trouvèrent Sa Béatitude entourée de douze évêques des divers rites et de plus de soixante notables appartenant à toutes les religions du Liban. A toutes les questions des délégués c'est le Patriarche qui répondit, en revendiquant avec énergie l'indépendance du Liban sous la tutelle de la France qui seule, affirma-t-il, a toujours respecté nos traditions, nos vœux et nos sentiments. » Le chef de la délégation, se tournant alors vers l'émir Fouad Arsian et les autres cheikhs druses, leur demanda leur avis. Tous répondirent d'une voix unanime : « Nous n'avons pas d'autre avis que celui de Monseigneur. Lui seul représente le Liban. » C'est à la suite de cette importante réunion qu'il fut décidé que Mgr Hoyek se rendrait à Paris pour présenter ces mêmes revendications à la Conférence de la Paix, au nom de toute la population du Liban.

De son côté, le Délégué apostolique en Syrie, Mgr Gianini, s'est nettement prononcé devant la Commission pour les droits de la France. Le Saint-Siège, en effet, n'a jamais varié dans les instructions données à ses représentants sur le protectorat français, malgré la séparation et l'attitude inconcevable de nos gouvernants envers la Papauté.

Ce n'est pas seulement la Syrie c'est aussi l'Asie Mineure qui a tenu à manifester ses sentiments favorables à la France. Sur certains points, comme en Cilicie, on ne s'est pas contenté de cette manifestation : les représentants des communautés syrienne, arménienne, chaldéenne, maronite, latine, grecque orthodoxe et grecque catholique, ont fait parvenir au Gouvernement français leur désir d'avoir une administration indépendante sous l'égide de la France. Les Grecs et les Arabes du district de Tarsous ont également sollicité très nettement la protection française. Ces derniers ont demandé de jouir des mêmes traitements que leurs frères de notre Afrique du Nord. Presque partout, c'est aux cris de : « Vive la France ! » que les commissaires américains ont été accueillis.

“

À toutes les questions des délégués, c'est le Patriarche qui répondit, en revendiquant avec énergie l'indépendance du Liban sous la tutelle de la France « qui seule, affirma-t-il, a toujours respecté nos traditions, nos vœux et nos sentiments ».

Mgr Hoyek

Patriarche maronite

C'est dans ce sillage que des Missions d'enquête furent envoyées en Orient, afin de donner la parole aux concernés. Force est de souligner au moins trois faits éclairants sur cette période : la forte rivalité entre Français et Anglais, les accords Sykes-Picot (1917) qui avaient déjà réparti les zones d'influence entre ces deux puissances et les deux projets locaux qui s'opposaient. Le premier, appuyé par les Anglais, consistait à créer un royaume arabe hachémite qui couvrirait les anciens territoires arabes ottomans. Le second, appuyé par les Français, y était opposé,

et plaidait en faveur de la création d'un Liban indépendant.

Cet extrait du bulletin de novembre-décembre 1919 évoque la manière dont les représentants des communautés religieuses libanaises se réunirent sous la houlette du patriarche maronite Élias Hoyek afin de revendiquer l'indépendance du Liban. L'attachement à la France est mis en exergue, les Libanais comptaient sur elle pour les protéger et les aider à réaliser leur projet. La France fut au rendez-vous : le Grand Liban fut proclamé le 1^{er} septembre 1920.

Antoine Fleyfel